

Communiqué de presse

Paris, le 22 février 2018

Pacifica renforce son Assurance des Prairies avec une nouvelle garantie « impossibilité de récolte suite à inondation ou excès d'eau »

Pacifica, filiale assurances dommages de Crédit Agricole Assurances, annonce le lancement d'une nouvelle garantie, incluse à son Assurance des Prairies. Cette garantie permet d'indemniser l'impossibilité de récolte ou de pâturage suite à inondation ou excès d'eau et complète la garantie couvrant les baisses de production des prairies.

Premier contrat d'assurance issu de recherches scientifiques, l'assurance des prairies garantit le versement d'un capital à l'éleveur, dont les prairies subissent une baisse de production, consécutive à un événement climatique, détectée par l'Indice de production fourragère (IPF)*. Ce capital lui permet d'acheter des aliments de substitution.

La nouvelle garantie « impossibilité de récolte suite à inondation ou excès d'eau » couvre la période du 1er mai au 30 septembre et permet le versement d'une indemnité « coup de pouce » pour aider l'assuré à acheter des aliments lorsqu'il n'est pas en capacité de récolter ou de faire pâturer l'herbe dans les parcelles inondées.

Dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue, Pacifica intègre cette nouvelle garantie à l'Assurance des Prairies dès la campagne 2018 pour tous les contrats en portefeuille et affaires nouvelles. Cette garantie ne s'applique pas sur des terrains classés en zones inondables ou sur des parcelles servant de zone de réception des lâchers d'eau.

**Développé par Airbus Defence and Space et Pacifica, cet indice se base sur la technologie fCover. La corrélation entre cet indice et la pousse réelle a été scientifiquement établie par cinq années de recherche.*

A propos de Crédit Agricole Assurances

Crédit Agricole Assurances, premier assureur en France, rassemble les filiales assurances du Crédit Agricole. Le groupe propose une gamme de produits et services en épargne, retraite, santé, prévoyance et assurance des biens. Ils sont distribués par les banques du groupe Crédit Agricole en France et dans 9 pays dans le monde, par des conseillers en gestion patrimoniale et des agents généraux. Les compagnies de Crédit Agricole Assurances s'adressent aux particuliers, professionnels, agriculteurs et entreprises. Crédit Agricole Assurances compte 4 400 collaborateurs. Son chiffre d'affaires à fin 2017 s'élève à 30,4 milliards d'euros (normes IFRS).

www.ca-assurances.com **www.ca-assurances.com**

Contacts presse

Françoise Bololanik + 33 (0)1 57 72 46 83 / 06 25 13 73 98

Géraldine Duprey + 33 (0)1 57 72 58 80 / 07 71 44 35 26

service.presse@ca-assurances.fr

